

Antennes relais de téléphonie mobile



La Ville est soucieuse d'un développement cohérent et responsable de la téléphonie mobile, prenant en compte l'ensemble des enjeux sanitaires, sociaux et environnementaux, tout en assurant une couverture optimale à l'ensemble de ses habitant-e-s. Elle a fixé ses engagements en adoptant une **Charte des antennes relais**, votée au conseil municipal du 10 février 2022. Il s'agit de veiller au respect de la législation qui régit ce secteur, mais aussi de mettre en œuvre des principes d'information de la population, notamment par la création d'une commission consultative de suivi.

Liens utiles

[Carte des sites et des mesures radioélectriques](#) www.cartoradio.fr [ANFR](#) www.anfr.fr
[ANSES](#) www.anses.fr [ARCEP](#) www.arcep.fr

Documents utiles



[Projet de charte antennes relais d'Arcueil 1,15](#)



[Mo, pdf](#)
[consultative de suivi du 16 février 2023 439,80 Ko, pdf](#)

[Compte-rendu de la commission](#)



[Dossier d'information mairie - Free 1,49 Mo.](#)



[pdf](#)
[Mo, pdf](#)

[Dossier d'information mairie - SFR 4,29](#)